



2005 : Les Français votent NON à 55% au TCE (Traité constitutionnel européen)...

2008 : Le Congrès (sénateurs et députés) adoptent le Traité de Lisbonne, copié-collé du TCE...

2025 : Après 20 ans de tutelle de la France par l'UE, les Français, dont le NON a été trahi, veulent un retour à la démocratie et à la souveraineté du peuple. Ils appellent à l'organisation d'un référendum.

APPEL 2025 POUR UN REFERENDUM

Les signataires demandent au président de la République d'activer l'article 11 de la Constitution et d'organiser un référendum de clarification dont la question serait la suivante :

« Souhaitez-vous que la France reste dans le système actuel de l'Union européenne ? »

Exposé des motifs

Le 29 octobre 2004, à Rome, les chefs d'État et de gouvernement du système de l'Union européenne adoptaient le « Traité établissant une constitution pour l'Europe » (TCE). La France, comme quelques rares autres pays, décidait d'organiser un référendum pour le ratifier. Il eut lieu le 29 mai 2005. **Avec une participation de 69,33 %, le NON l'emportait avec 54,67 %.**

Pour faire face à l'échec de la ratification du TCE, les chefs d'État et de gouvernement des Vingt-Sept se réunissaient à Lisbonne le 13 décembre 2007. Ils adoptaient un nouveau traité, appelé Traité de Lisbonne, qui reprenait en réalité l'essentiel du contenu du TCE qui venait d'être rejeté par référendum en France mais aussi aux Pays-Bas.

Le président de la République française de l'époque, Nicolas Sarkozy, décidait d'organiser la ratification du traité de Lisbonne par la voie parlementaire. Le Conseil constitutionnel devait vérifier la conformité de son contenu à la Constitution française. Dans sa décision du 20 décembre 2007, le Conseil constitutionnel estimait que plusieurs éléments du Traité de Lisbonne n'étaient pas compatibles avec la Constitution française, notamment en matière de perte de souveraineté.

Au lieu de demander des modifications du Traité de Lisbonne pour le rendre compatible avec la Constitution française, Nicolas Sarkozy a considéré que c'est la Constitution française qui devait devenir compatible avec le Traité de Lisbonne. C'est exactement ce qu'a obtenu l'Allemagne. La France a perdu ainsi des éléments de souveraineté qu'avait pourtant soulignés le Conseil constitutionnel.

Sarkozy convoquait le Congrès le 4 février 2008 (réunion commune des députés et des sénateurs). Le Congrès adoptait la révision constitutionnelle par 560 voix, 181 contre et 152 abstentions. La loi était publiée au Journal officiel le 14 février 2008.

Cette façon de procéder a suscité en France un très grand malaise. Beaucoup de citoyens ont considéré que la victoire du NON leur avait été volée, certains parlent même de « coup d'Etat parlementaire ». Des citoyens ont déchiré leur carte d'électeur, d'autres ont décidé de ne plus jamais voter...

Le Traité de Lisbonne, en étant de facto le copier-coller du Traité constitutionnel européen, peut être assimilé à un texte constitutionnel. Il absorbe en effet la Constitution française, la surplombe, puisque cette dernière, désormais, comporte un

article 88-1 qui stipule que : « *La République participe à l'Union européenne constituée d'États qui ont choisi librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences en vertu du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, tels qu'ils résultent du traité signé à Lisbonne le 13 décembre 2007.* »

Ainsi, le Traité de Lisbonne, c'est-à-dire en réalité le Traité constitutionnel européen qui a été sorti par la grande porte par le référendum du 29 mai 2005, revient par la fenêtre avec le vote du Congrès. De surcroît, le Traité de Lisbonne a été constitutionnalisé puisqu'il est désormais intégré à la Constitution française (Titre XV).

Cette « **anomalie démocratique** » nécessite à l'évidence la tenue d'un nouveau référendum portant sur le maintien ou non de l'intégration du Traité de Lisbonne à la Constitution française, ce qui revient à s'exprimer sur l'appartenance de la France au système de l'Union européenne. Un tel référendum est d'autant plus essentiel que le fonctionnement, les réalisations et les projets de l'Union européenne devraient nécessiter une validation populaire dans la mesure où ils impactent la vie du pays et des citoyens. Car bien sûr, les opinions publiques peuvent diverger sur la nature de l'Union européenne, son fonctionnement, ses politiques (politique agricole commune, Pacte vert pour l'Europe, politique industrielle et commerciale, politique monétaire avec l'euro...), la participation de l'Union européenne à la guerre contre la Russie aux côtés de l'Ukraine, le projet de *saut fédéral européen*

Au-delà de la diversité des opinions, un principe de base de la démocratie devrait être respecté et rassembler les citoyens : toute Constitution doit être adoptée par référendum. Ce fut le cas des constitutions de la 4e et de la 5e République, ce doit être le cas du Traité de Lisbonne qui est, de facto, une constitution supranationale qui ne dit pas son nom.

Ainsi, ces dernières années, le fossé s'est creusé en France entre les politiques mises en œuvre, telle la contre-réforme des retraites, conformément aux traités européens – le traité de Lisbonne en tête – et les citoyens, de plus en plus en colère, qui s'opposent aux viols répétés de la souveraineté du peuple.

Les signataires demandent par conséquent au président de la République d'organiser un référendum de clarification dont la question serait : « Souhaitez-vous que la France reste dans le système actuel de l'Union européenne ? ».

Pour signer l'appel et découvrir les signataires : <https://le-referendum2025.fr/>

**Les signataires demandent au président de la République d'activer l'article 11 de la Constitution et d'organiser un référendum de clarification dont la question serait la suivante :
« Souhaitez-vous que la France reste dans le système actuel de l'Union européenne ? »**

AMIEL-DE-MÉNARD Gilles, essayiste ♦ **ANTONINI Daniel**, ancien responsable international communiste ♦ **BACHET Daniel**, professeur émérite à l'université d'Évry-Paris-Saclay ♦ **BACHET Aurore**, inspectrice des Affaires sanitaires et sociales ♦ **BERIACHVILI Georges**, pianiste, docteur en Musicologie ♦ **BERNIER Aurélien**, essayiste et écrivain ♦ **BOSSON Alain**, agriculteur, ancien maire, DPC ♦ **BRUNATI Jean-Louis**, plasticien, DPC ♦ **BUISSSET Dominique**, poète et traducteur ♦ **CAPRANI Gwenaëla**, militante du Réseau salariat pour la souveraineté sur le travail ♦ **CAUDRON Clément**, ingénieur, auteur de *Il est urgent de ralentir* ♦ **CERNON Bérenger**, syndicaliste cheminot et député LFI/NFP ♦ **CHAMAGNE Régis**, ancien colonel de l'armée de l'air ♦ **CHARVIN Robert** doyen honoraire de la faculté de Droit de Nice ♦ **COLLIN Denis**, philosophe, La Sociale ♦ **CONTE Bernard**, maître de conférence à l'université et Sciences Po Bordeaux ♦ **CORVEZ Alain**, citoyen d'inspiration gaulle ♦ **COTTA Jacques**, journaliste, La Sociale ♦ **CRÉPIN Jean-Pierre**, économiste et Gilet jaune ♦ **CUILLERON Hubert**, professeur agrégé de Mathématiques ♦ **DEJOURS Jean-François**, professeur de philosophie et syndicaliste ♦ **DELORME Olivier**, historien et romancier ♦ **DESSENNE Michèle**, secrétaire générale d'ATTAC (2002-2006), présidente du Pardem ♦ **DE STAËRCK Gilliatt**, secrétaire national de la JRCF ♦ **DEVILLERS Marie-Françoise**, certifiée de philosophie, secrétaire du RPS Fiers ♦ **DRWESKI Bruno**, professeur des universités, ARAC ♦ **ESCAFFRE Jean-Pierre**, chercheur ♦ **FERNANDEZ Damien**, ingénieur de recherche en psychologie, militant CGT ♦ **FERRIERES Éric**, professeur agrégé de SES, militant ouvrier français ♦ **FIO Salva**, Gilet jaune constituant ♦ **GASTAUD Georges**, professeur de philosophie, PRCF ♦ **GAUCHERAND Claude**, contre-amiral 2S (OHL) ♦ **GAUTIER Danielle**, syndicaliste CGT ♦ **GEOFFRAY Denise**, cadre supérieur de bloc opératoire ♦ **GILLARD Diane**, secrétaire de la commission Condition féminine du PRCF ♦ **GIRARD Benoît**, directeur éditorial de la revue *Antigone* ♦ **GOSSE Françoise**, cadre administratif au CNRS ♦ **GOUSSOT Danielle**, animatrice du Comité local ATTAC Sud-Lubéron, RPS-FIER ♦ **GUIBERT Gilda**, agrégée d'histoire, rédactrice en chef d'*Étincelles* ♦ **GUIGUE Bruno**, ancien haut fonctionnaire, chercheur en philosophie politique ♦ **HADDAD-PARFAIT Raymond**, retraité, Aix-en-Provence ♦ **HERNANDEZ Jo**, ancien responsable CGT-EDF ♦ **IZAMBERT Jean-Loup**, journaliste, auteur du *Bilan noir de l'UE* ♦ **JANVIER Claude**, journaliste et auteur de *L'abandon français* ♦ **JEANNESSON Gérard**, ancien conseiller municipal de Commercy ♦ **KASSEM Fadi**, secrétaire national du PRCF ♦ **KMIECIAK Jacques**, journaliste, SNJ-CGT ♦ **LACROIX-RIZ Annie**, historienne ♦ **LALOT Gérard**, ancien dirigeant du PCF ♦ **LANDINI Léon**, ancien combattant FTP-MOI, médaillé de la Résistance, ♦ **LASRY Joël**, musicien ♦ **LIBESKIND David**, avocat au barreau de Paris ♦ **LIECHTI Cédric**, secrétaire de la CGT énergie de Paris ♦ **MANENTI Pierre**, syndicaliste ♦ **MARGUERETTAZ Isabelle**, cadre retraitée de la Fonction publique ♦ **MAUCOURANT Jérôme**, économiste, République souveraine ♦ **MASSEY Annick**, ingénieur d'affaires, RPS Fiers ♦ **MESNIS Gérard**, professeur des écoles ♦ **MIGUS Romain**, journaliste, ♦ **MONIN Hervé**, médecin ♦ **MUTEL Dominique**, professeur agrégé d'anglais ♦ **NIKONOFF Jacques**, président d'ATTAC (2002-2006), DPC ♦ **PERICHAUD Joël**, secrétaire national aux relations internationales du Pardem ♦ **PUJOL-LATOUR Marc**, retraité de la Marine nationale, DPC ♦ **QUINET Michel**, secrétaire général du Pardem ♦ **RIALS Stéphane**, professeur émérite de philosophie politique à l'université Panthéon-Assas ♦ **RINGENBACH Gilles**, docteur en sociologie, ancien cadre de direction et consultant, formateur dans le secteur privé ♦ **ROS Édouard**, docker intermittent bassin Marseille Est, Gilet jaune ♦ **ROUDET Marc**, président d'ATTAC 95 ♦ **RUBENS Olivier**, juriste, essayiste et syndicaliste ♦ **SANFELIEU Jany**, enseignante, militante antifasciste ♦ **SCHMITT Arsène**, président du Comité des travailleurs frontaliers de Moselle ♦ **STIERLI Pascale**, infirmière, DPC ♦ **TAMBUSCIO Betty**, responsable syndicale de Cap d'Ail ♦ **TEBOUL René**, professeur d'économie à l'université d'Aix-Marseille ♦ **TOULOUSE Jean-Michel**, ancien directeur d'hôpital public, Pardem ♦ **VARGAS Yves**, philosophe ♦ **VATAN Antoine**, professeur d'économie ♦ **VIAL Frédéric**, essayiste ♦ **VIGNON Lucile**, artiste lyrique, élue municipale ♦

ET DES CENTAINES D'AUTRES...

Je signe l'appel pour un référendum sur l'appartenance de la France au système de l'UE

NOM PRÉNOM	CODE POSTAL	QUALITÉ	ADRESSE ÉLECTRONIQUE	SIGNATURE

Liste des signataires à envoyer à : Pardem 12 rue de la Gare 29140 ROSPORDEN



Vous pouvez aussi signer l'appel en ligne : <https://le-referendum2025.fr/>